

Bulletin Info de Germigny des Prés

Juin 2015



L'édito du Maire



Un an déjà que la nouvelle équipe est installée. Une année qui est passée à toute vitesse, une année exaltante et passionnante.

Devant la complexité des dossiers, devant le poids des normes à respecter, vos élus dépensent beaucoup d'énergie pour mener à bien les projets dont nous vous rapportons régulièrement l'évolution au travers de ce bulletin trimestriel. Certains projets sont très visibles, l'aménagement du bourg par exemple, d'autres le sont beaucoup moins comme la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde ou le Plan Local d'Urbanisme qui nécessitent la participation à de nombreuses réunions ou débats avant d'aboutir à des documents concrets.

Seuls, les élus ne seraient rien. Je tiens également à associer le personnel communal qui contribue au quotidien à nous aider à mener à bien nos projets, à assurer un accueil de qualité ainsi qu'à entretenir la commune.

L'été approche à grands pas, même si la météo ne nous le suggère pas toujours, et j'en profite pour vous souhaiter à toutes et à tous de passer d'agréables moments dans notre charmant petit village.

Philippe Thuillier

Sommaire

Edito du Maire.....	page 1
Budget.....	page 2
Plan canicule, maisons fleuries	page 2
Nuisances sonores, le saviez-vous, tranquillité vacances.....	page 3
Recensement militaire, stationnement, déchets, et Syndicat des Eaux.....	page 3

Remplac.transformateur, terrain Messagerie, visite de la Mairie par l'école, Printemps poètes.....	page 4
Course cycliste, Sirène (SAIP).....	page 5
Signalisation, 0 pesticide, 8 mai.....	page 6
Contrôle de vitesse, Oratoire, état civil, infos pratiques.....	page 7
Germigny en ce temps là.....	page 8

Ce Bulletin Info a été réalisé par les membres de la Commission Communication

Le compte administratif (état des recettes et dépenses 2014) et le budget 2015 ont été approuvés à l'unanimité :

<i>Budget comparatif 2014/2015</i>		Budget 2014	Compte Administratif 2014	Budget 2015
fonctionnement	Recettes	663 808,00	455 850,61	591 284,71
	Dépenses	663 808,00	401 114,52	591 284,71
investissement	Recettes	538 691,09	292 789,96	331 578,70
	Dépenses	538 691,09	341 272,57	331 578,70

Comme prévu, ce budget est en diminution par rapport au précédent en raison de la baisse des dotations. C'est un budget prudent qui signifie que nous limiterons nos projets, la priorité étant donnée au respect des normes et de la sécurité et aux mises en conformité. Ci-dessous, les principaux postes de dépenses (TTC).

- Défense incendie : 20 000€ pour des projets route de Bussy, route de St Benoit, la Prieurée, les Marois, les Casseaux et éventuellement le chemin de la plage.
- Reprise des concessions du cimetière réputées en état d'abandon : 15 000€
- Entretien de la voirie et des réseaux : 50 000€, essentiellement pour des busages de fossés et revêtement d'espaces (containers, place du cimetière).
- Signalisation : 11 000€ pour remplacement de panneaux, création de signalétique et réfection de marquage au sol.
- Entretien des bâtiments : 10 000€
- Travaux d'accessibilité : 45 000€, pour la mairie, l'école et la salle des fêtes.
- Aménagement espace Grand Clair : 40 000€

Malgré la restriction budgétaire imposée par l'Etat, à laquelle nous devons faire face, le Conseil Municipal, conformément à l'avis de la commission des finances, a décidé de **ne pas augmenter la part locale des taux d'imposition**. Ainsi :

La taxe d'habitation : 9,41%

La taxe sur le foncier bâti : 15,14%

La taxe sur le foncier non bâti : 52,03%

Tous les montants sont en TTC

- **Syndicat des Eaux :**
 - ✓ **Assainissement** : les personnes du bourg qui sont desservies par l'assainissement collectif ont obligation de réaliser leur branchement avant fin **juin 2015**. Passé ce délai, des pénalités pourront être appliqués aux contrevenants.
 - ✓ **La relève des compteurs d'eau** devrait débuter vers le 10 juin. Merci de laisser l'accès dégagé à votre compteur.

- **Plan canicule :**

L'été arrive, soyez vigilant aux personnes particulièrement fragiles de votre entourage et veuillez nous les signaler en Mairie.

- **Les maisons fleuries :**

La visite de la commission aura lieu le samedi 27 juin. Le concours reste sans inscription comme les années précédentes.

- **Nuisances sonores :** rappel des horaires

Du printemps à l'automne, les travaux de jardin reprennent de plus belle et avec, les bruits de tondeuses, motoculteurs,... Sachez que les horaires sont réglementés : en jour ouvrable de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Bien sûr, en cas de gêne, le mieux est d'en discuter avec son voisin avant d'aller plus loin !

- **Le brûlage des végétaux :**

Comme le brûlage de tout déchet, le brûlage de végétaux verts reste interdit car il peut engendrer des nuisances de voisinage et/ou des risques d'incendie mais **surtout il augmente la pollution atmosphérique**. Selon l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), le brûlage à l'air libre, de déchets verts et humides déclenche l'émission de polluants et dégage de nombreuses particules toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement ce qui entraîne une dégradation de la qualité de l'air. Merci d'utiliser les déchetteries prévues à cet effet pour y déposer les végétaux que ne pourrait accueillir votre composteur.

- **Tranquillité vacances :**

Pour votre tranquillité pendant vos vacances, il est possible de signaler votre absence à la Police Intercommunale soit par téléphone, soit en remplissant un formulaire en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes.

- **Recensement militaire :**

Chaque Germignon ayant atteint l'âge de 16 ans, dispose d'un délai de 3 mois pour se faire recenser auprès de la mairie en fournissant une pièce d'identité et le livret de famille. Pour bon nombre de démarches administratives, cette attestation de recensement est obligatoire.

- **Stationnement :**

Nous déplorons de plus en plus de véhicules stationnés sur des endroits gênant le passage des piétons ou l'entrée des véhicules dans les garages. Les trottoirs sont réservés aux piétons et ne doivent en aucun cas empêcher leur circulation en les obligeant à descendre sur la route. La police intercommunale veille au respect des règles de stationnement.

- **Déchets :**

Les dépôts « sauvages » d'ordures au pied des containers, ou dans la nature, ne sont pas acceptables ! Et pourtant, nous constatons de plus en plus de dépôts d'ordures ménagères, de cartons ou tout autre déchet. Ces incivilités coûtent à la collectivité puisque nous devons régulièrement (notamment le lundi matin) nettoyer les abords. Ce phénomène n'est pas spécifique à Germigny, toutes les communes ont la même problématique et, comme nous, voient ce nombre de dépôts augmenter. Chaque foyer doit être équipé d'une poubelle ou d'une carte pour accéder aux colonnes enterrées afin d'y déposer ses ordures ménagères. Si tel n'était pas le cas, veuillez contacter le SICTOM de Châteauneuf plutôt que de risquer une verbalisation. Quant au tri sélectif, les containers sont vidés régulièrement afin d'éviter tout « débordement », il est donc de la responsabilité de chacun de ne rien y déposer au pied. Au cas où les containers seraient pleins, merci d'en informer la mairie.

- **Remplacement du transformateur du cimetière :**

Dans le cadre de la modernisation de son réseau, ERDF a décidé de remplacer le transformateur situé près du cimetière. Le nouvel élément, moins haut que l'actuel, sera installé face au parking de l'oratoire sur une parcelle de terrain de 25 m² que Mme Ducloux a accepté de vendre à la commune, nous l'en remercions. Les travaux se dérouleront en octobre et ce déplacement impliquera l'enfouissement de la partie de la ligne haute tension actuellement située entre la route de Châteauneuf et le cimetière. Nous vous donnerons plus de détails dans le prochain bulletin.

- **Terrain La Messagerie :**

En 2014, le Conseil Municipal avait décidé de vendre le terrain « la messagerie » situé route de la Prieuré. Ce terrain, acquis dans les années 80, a servi de terrain de sports et a également permis d'organiser quelques manifestations de plein air. Depuis quelques années, il faisait l'objet d'une convention d'occupation au bénéfice d'un administré, permettant ainsi un entretien régulier de la parcelle. N'ayant aucun projet à court ou moyen terme pour l'utilisation de cette parcelle, la commune a décidé de vendre ce terrain via la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) qui a auditionné les différents candidats et sélectionné Mr Labrette, agriculteur (St Martin d'Abbat). La vente a été signée fin mai.

- **Visite de la mairie par l'école :**



Voici le texte écrit par les enfants suite à la visite de la Mairie :

" Vendredi 29 mai, Monsieur Thuillier, le Maire de Germigny-des-Prés nous a fait visiter la Mairie. Nous avons vu le secrétariat avec Mme Mallet la secrétaire, le bureau du Maire et la salle du Conseil. Nous avons retrouvé tous les symboles de la République étudiés en classe : le buste de la Marianne, l'écharpe tricolore du Maire, la photo du Président de la République et le drapeau français. Mr le Maire nous a expliqué comment fonctionnait la Mairie, le Conseil Municipal et comment se déroulait un mariage. Cette visite nous a beaucoup intéressés "

La classe de CE1 de Germigny-des-Prés

- **Printemps des poètes : le combat des mots.**

Le 28 mars, dans le cadre du Printemps des Poètes, la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt a organisé à Germigny le spectacle de clôture « le combat des mots » mis en scène par la compagnie « Textes et Rêves ». Mêlant habilement chansons et poèmes, les comédiens ont fait découvrir ou redécouvrir des textes qui ont marqué différentes époques, différentes générations. A l'issue du spectacle, chacun a pu lire les poèmes rédigés par les participants au concours de poésie dont le thème était « l'insurrection poétique. Une expérience fort appréciée et, pourquoi pas, à renouveler.



- **Course cycliste du 23 mai 2015 :**

En présence de Mr le Maire et de conseillers municipaux, ce samedi 23 mai 2015, 2 courses cyclistes « La Poiget-tours » organisées par le club cycliste Braquet-Abbatienn ont emprunté les routes de Germigny pour effectuer un circuit (route de St Martin, rue des Thoreaux, route de la Prieurée). A 15 heures, départ de la 1ère course pour 23 tours et à 18h15 la 2ème course s'élançait pour 40 tours du circuit. La soirée s'est terminée par la remise des trophées aux coureurs, suivie du verre de l'amitié



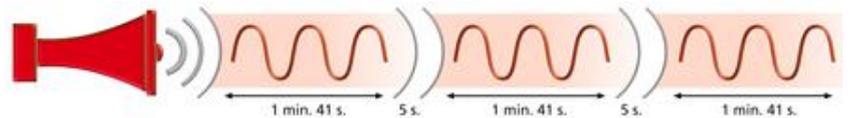
- **SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations) :**

Mardi 28 avril 2015 les essais de la sirène installée sur le toit de l'atelier communal ont été concluants.



Le signal national d'alerte, comment le reconnaître ?

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un silence de cinq secondes.



La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredi du mois à midi, les sirènes font

l'objet d'un exercice. Ce signal d'exercice ne dure, lui, qu'une minute et quarante et une secondes seulement.

LES SOURCES D'INFORMATION :

La radio ou la télévision sont vos moyens d'information pour connaître la situation et les consignes de sécurité à suivre. (Radio-France, France Bleu, France Info, France 3).

- **Signalisation :**

en 2015, nous avons prévu un budget 11 000€ pour renforcer ou restaurer la signalisation routière. Ainsi, vous avez pu voir qu'un stop est désormais installé sur la route de Thoreaux à l'angle de la route de Bussy. Par ailleurs, le marquage au sol a été refait et progressivement certains nouveaux panneaux seront installés, d'autres seront remplacés. Cette opération se poursuivra au cours de l'année 2015. A noter que cette action a bénéficié fin 2014 d'une subvention du Conseil Général de 7000€.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt (CCVOF) va installer 2 panneaux indiquant l'entrée sur son territoire sur la route de St Martin et sur la route de Châteauneuf.

- **Objectif Zéro Pesticide :**

Comme indiqué dans le précédent bulletin, la commune a décidé de s'engager dans la démarche « Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et nos villages ». Ainsi, le 19 avril, lors de la journée troc-plantes organisée par le Comité des Fêtes, la charte d'engagement a été signée par le Maire, le président de Loiret Nature Environnement et la FREDON Centre (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) qui vont nous aider dans la mise en place de la démarche. Comme 27 autres communes du Loiret, Germigny s'engage ainsi dans un objectif à moyen terme pour réduire l'utilisation des pesticides.

Le 18 mai, la FREDON est venue auditer nos pratiques en matière de désherbage (manuel ou traitement), le rapport qui sera rendu en juin permettra d'identifier les zones test où des méthodes de désherbage alternatif seront testées : plantes couvre-sol, engazonnement, désherbage manuel, paillage,... Des enseignements seront ainsi tirés de ces zones expérimentales permettant de définir la méthode la mieux adaptée à chacune des zones de la commune. Le cimetière fera l'objet d'une étude particulière en raison de zones difficiles à aménager mais aussi par le fait que les allées doivent rester propres et accessibles.

L'engagement dans la démarche ne veut bien sûr pas dire que du jour au lendemain nous n'utiliserons plus de pesticides mais nous réduirons progressivement leur utilisation. Le suivi de notre « consommation » annuelle faisant partie de l'engagement pris lors de la signature de la charte.

Quand on réalise les dégâts que les pesticides peuvent faire sur l'environnement et sur la santé, il est important de prendre conscience que, chacun à notre niveau, nous devons apporter un peu. La commune veut ainsi montrer l'exemple. Le village sera ainsi « plus vert », mais qui s'en plaindrait ?

Prochaine étape : le samedi 13 juin avec la balade des herbes folles de 14h à 17h, départ place de la mairie, suivie le 13 au 20 juin de l'exposition « mauvaises herbes on vous aime », qui sera ouverte au public de 17h à 19h tous les jours sauf lundi et mardi.

Les écoles sont également associées puisque, comme en avril, elles bénéficieront d'animations spécifiques les 15,16 et 18 juin.

- **8 Mai :**

Le jeudi 8 mai 2015, Philippe Thuillier, Maire, les élus et les Germignons ont rendu hommage aux anciens combattants des dernières guerres en observant une



minute de silence après avoir déposé une gerbe au pied du monument aux morts. Une lecture du message officiel et la citation des noms inscrits sur le monument ont été également énoncés par Monsieur le Maire.

Un vin d'honneur a clos la cérémonie.

- **Relevés de vitesse dans le bourg** : trop vite !

En mai, la police intercommunale a installé le radar pédagogique dans le bourg afin de mesurer les vitesses de St Martin vers Germigny au niveau de l'arrêt de car. Par rapport aux mesures précédentes effectuées en septembre 2014 et malgré un renforcement de la signalisation d'entrée dans le bourg, on note malheureusement une légère augmentation de la vitesse. Certes, ce ne sont pas seulement les habitants de Germigny qui empruntent cette route, mais pensez que cet endroit est notamment fréquenté par les enfants qui prennent le car scolaire. Les contrôles se poursuivront régulièrement.

- **L'Oratoire** :

Avec près de 50 000 visiteurs par an, l'oratoire carolingien de Germigny est un des hauts lieux du tourisme Loirétain qui suscite bien des questions et curiosités. En janvier, une équipe de l'émission de S. BERN « secrets d'histoire », a réalisé un tournage (dans le cadre d'une émission consacrée à Charlemagne) qui devrait être diffusé cet été. En juin, un chercheur de l'université de Louvain (Belgique) passera 4 semaines dans l'oratoire (en dehors des heures d'ouverture) afin d'étudier de plus près les tesselles de la mosaïque. Le but de cette étude est de pouvoir établir avec précision la relation entre les mosaïques de Germigny, d'Aix la Chapelle et celles de différents bâtiments en Italie. Cette étude, réalisée avec des moyens techniques sophistiqués, se fera sans dégradation de l'œuvre dont les résultats ne seront connus que mi-2016. L'entretien de cet édifice et de ses abords, classé monument historique depuis 1840, incombe à la commune. Ainsi, en 2014 nous avons refait le parvis, taillé les tamaris, en 2015 nous avons réinstallé le confessionnal et ferons un nettoyage d'une partie de la couverture.

Etat civil (du 1^{er} mars au 31 mai 2015)

Naissances :

Kélia DUBOIS le 1^{er} avril 2015

Mariage :

HASQUENOPH Pauline et GOURDET Étienne le 30 mai 2015

Infos pratiques :

Les Journées Européennes du patrimoine : les 19 et 20 septembre

Autour du thème "l'ombre et la lumière", une exposition sur la genèse des lustres de l'oratoire réalisés par Jacques LOIRE se tiendra à l'office de tourisme tout le mois de septembre. Venez nombreux visiter l'oratoire durant ce week-end et admirer ses merveilles, entre autres les lustres, la mosaïque.

Mairie de Germigny des Prés Tél : 02 38 58 27 03 Fax : 02 38 58 24 12

Permanences de mairie (horaires habituels lundi et jeudi 17-19h, mercredi 9-12h) :

en raison des congés d'été, veuillez noter les aménagements des horaires de permanence :

- semaine 29 : pas de permanence le lundi 13 juillet, permanences le mercredi 15 et le jeudi 16

- semaine 30 à 35 (du 20 juillet au 28 août) : permanences le lundi et le mercredi uniquement.

- à partir du 31 août retour à 3 permanences/semaine, lundi, mercredi, jeudi.

Manifestations à l'Oratoire : infos auprès de l'Office de Tourisme (ex Grange germignonne) Tél : 02 38 58 27 97.

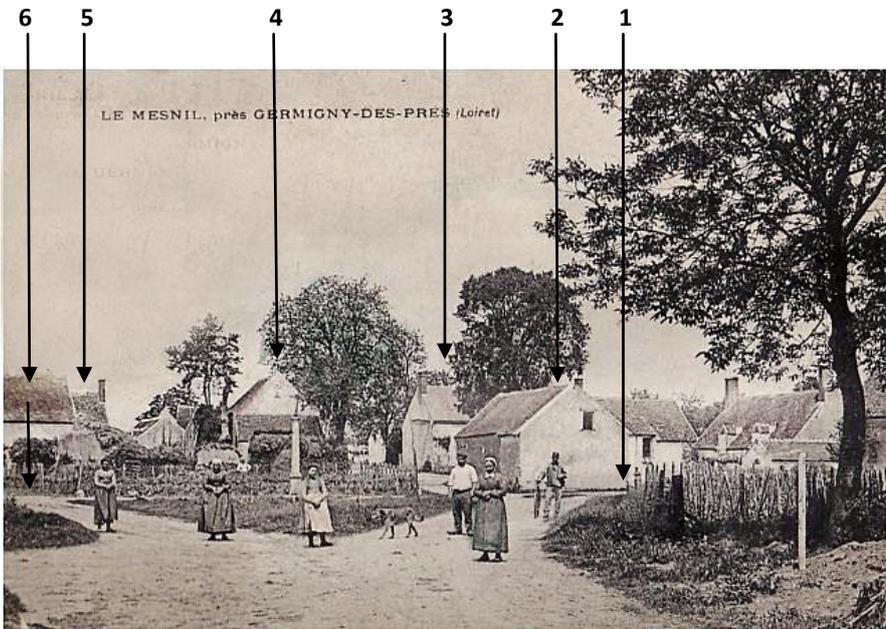
Communauté de communes :

En février et avril, les centres de loisirs de la CCVOF ont ouvert leurs portes aux jeunes du territoire. Notez qu'il en sera de même pour les vacances d'été. Les renseignements sont à prendre directement auprès de la CCVOF.

Le centre de loisirs de Dampierre est maintenant opérationnel, quant à la médiathèque d'Ouzouer elle ouvrira ses portes cet été.

Police Intercommunale : contact : policeintercommunale@cc-valdoretforet.com

26 route des Bordes 45460 BONNEE Tél : 02 38 35 30 89 Fax : 02 38 35 63 19



Le Mesnil :

L'ancienne église du Mesnil

L'ancienne église paroissiale se trouvait sur un tertre nommé l'Ormereau, au milieu du village qui s'étire en une longue bande au milieu du Val. Elle existait déjà lorsque Théodulfe fit ériger son oratoire. Tout à fait vétuste, elle disparut au début du XIII^e siècle lorsque le siège de la paroisse fut transféré en l'oratoire de Germigny.

La photo montre le carrefour du Mesnil à hauteur du calvaire de St Eloi, vers 1910. On peut y voir de droite à gauche : **(1)** le chemin de Bonneau qui n'était pas goudronné comme la plupart des voies de Germigny à cette époque, on voit Mr **Boulmier**, le garde-champêtre et son vélo. Ce dernier péchait régulièrement au carret dans la Loire. Un jour il releva dans son filet un brochet de douze livres et n'en fut pas peu fier ; **(2)** la maison qui a été détruite (elle appartenait à Mr **Muzeau**, frère d'**André Muzeau** du moulin des Ruées) * ; **(3)** l'épicerie détenue par Louis et Lucia Grandjean (plus tard c'est **Odette Bouard** qui leur succédera) ; **(4)** maison de **Paul Bonneau** (ornée d'une croix sur le pignon) ; **(5)** maison de **Henri et Sophie Asselineau** ; **(6)** chemin de la Plage, on peut y voir la maison **d'André et Caroline Bouscier**.

Chaque dernier dimanche de septembre un bal était organisé à ce carrefour du Mesnil.

(Infos recueillies auprès de Mmes Odette et Maryvonne Bonneau et Gaston Roy)

* à noter que jusqu'en 1914, **Ruées** était ainsi orthographié, la modification en **Ruets** n'est intervenue qu'après la guerre voir livre de l'abbé Prévost qui l'orthographie : **Ruées** (La Basilique de Théodulfe et la Paroisse de Germigny-des-Prés)



Le même carrefour aujourd'hui.